

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2025/329

Objet : Mise en place d'une réglementation de circulation et de stationnement

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPE,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, la demande de l'Entreprise SOGEA NORD HYDRAULIQUE en date du 03 octobre 2025,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, les travaux d'assainissement, rue de l'Egalité à SAINGHIN-en-WEPPE, par l'Entreprise SOGEA NORD HYDRAULIQUE – PORT DE SANTES – 6EME RUE (59211) SANTES, il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules au droit des travaux, dans les deux sens de circulation. **Cette mesure prendra effet à partir du 13 octobre 2025 pour une durée de 30 jours.**

Article 2 : Une pré-signalisation, la signalisation d'interdiction seront installées par l'**Entreprise SOGEA NORD HYDRAULIQUE** et la circulation sera alternée par feux tricolores.

Article 3 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de la gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

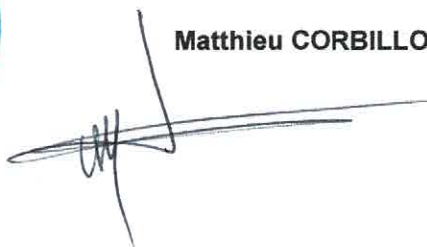
Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- L'Entreprise SOGEA NORD HYDRAULIQUE.
- Mme la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales

Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 03 octobre 2025

Le Maire

Matthieu CORBILLON



A handwritten signature in black ink, appearing to be "MC", written over a horizontal line.